

Questionnaire aux peuples autochtones concernant les Accords Internationaux-d'Investissement et les droits des peuples autochtones

Les Accords Internationaux d'Investissement (AII) comprennent les Traités Bilatéraux d'Investissement (TBI) et les chapitres de protection des investissements des Accords de Libre Échange multilatéraux et régionaux. Ces accords offrent des protections pour les droits des investisseurs étrangers qui gèrent régulièrement des projets d'extraction, d'agriculture ou d'infrastructures sur ou à côté des territoires de peuples autochtones. Ils fournissent aux investisseurs le droit de poursuivre des États dans des tribunaux d'arbitrage internationaux si leurs attentes quant à la manière dont ils doivent être traités sont déçues. Nombre de ces cas émergent dans le cadre de projets industriels d'extraction, où les concessions sont annulées ou reportées suite à l'opposition d'une communauté. Les questions suivantes cherchent à obtenir les points de vue des peuples autochtones et des organisations autochtones à l'égard de l'impact de ces accords.

- Comment votre peuple ou votre structure perçoit-il/elle l'impact sur les droits des peuples autochtones des AII que votre gouvernement a conclu ?
 - À votre connaissance, des AII existants ont-ils eu pour conséquence des impacts négatifs sur la jouissance des droits de votre peuple autochtone, ou d'un autre peuple autochtone, à cause de revendications faites par les investisseurs ou à cause de la réticence à réguler face à la perspective de possibles arbitrages ?
 - Si c'est le cas, quels ont été ces impacts, et comment y avez-vous fait face ?
- Votre peuple, vos structures représentatives, ont-ils été déjà consultés par votre gouvernement national, ou impliqués dans des délégations de négociation et de rédaction, concernant :
 - La formulation de politiques nationales et de plans d'action concernant les AII ?
 - Le texte sur le Modèle ABI et les AII et toute clause d'exception en lien avec la protection des droits des peuples autochtones ?
 - La négociation et la ratification des AII ou les études d'impact les concernant ?
 - Des cas d'arbitrage international liés à des projets menés sur vos territoires ?
- Votre peuple a-t-il été consulté de bonne foi afin d'obtenir votre consentement concernant des contrats Etat-Investisseur pour des projets menés sur ou à côté de vos territoires, et qui pourraient avoir un impact sur vos droits ?
 - Le gouvernement a-t-il essayé d'obtenir votre consentement libre et informé via des institutions représentatives avant de conclure ces contrats, et si oui, votre décision a-t-elle été respectée ?
 - Ces contrats ont-ils inclus des clauses protégeant vos droits ? D'autres contrats visant à garantir la protection de vos droits et un partage juste et équitable des bénéfices ont-ils été conclus avec vous ?
 - Ces projets ont-ils eu des conséquences négatives sur vos droits, et si oui, avez-vous eu accès à des recours effectifs pour remédier à ces conséquences ?
 - Quelles mesures préventives a pris votre peuple afin de s'assurer que vos droits soient respectés, avant ou après que les contrats Etat-investisseur impactant sur vos droits soient signés ?